

ENTREPRISE SOCIALE, EMPLOI ET JEUNESSE

Mercredi 7 mars 2018

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS, Rue Coenraets 66, Bruxelles

INTERVENANTS

- **Sybille MERTENS**, Economiste, professeure à l'Université de Liège (Ulg) en entrepreneuriat social et coopératif, co-directrice du Centre d'Economie Sociale (CES)
- **Apostolos IOAKIMIDIS**, Expert européen en économie sociale
- **Sabrina NISEN**, Coordinatrice de COOPCITY

Débat animé par :

- **Sanjin PLAKALO**, Chargé de projets senior, POUR LA SOLIDARITÉ – PLS

PROPOS D'INTRODUCTION DE SANJIN PLAKALO

Aujourd'hui, l'emploi des jeunes est un grand défi en Europe. En mai 2017, 16,9% des personnes âgées de 15 à 24 ans étaient sans emploi. Ce pourcentage est encore plus élevé si l'on considère les jeunes qui ne sont ni dans l'emploi ni dans l'éducation (6,3 millions de jeunes). L'UE souligne également les inadéquations du marché du travail dues, par exemple, à des compétences insuffisantes des jeunes en recherche d'emploi.

M Plakalo souligne que face au défi majeur que constitue l'accès à l'emploi pour les jeunes, l'entreprise sociale offre une réponse innovante. En permettant de créer de l'emploi tout en répondant à une série de besoins sociaux, elle propose un modèle d'entreprise applicable à de nombreux secteurs. En plus d'être innovante et socialement utile, l'entreprise sociale est également efficace sur le plan économique. Dès lors, cette rencontre s'est organisée autour des questions suivantes : quels sont les enjeux et les perspectives de l'entrepreneuriat social pour les jeunes ? Quelles sont les pratiques européennes, les expériences et les politiques bruxelloises à relever en la matière ?

Enfin, M. Plakalo a rappelé que les thèmes entrepreneuriat social, emploi et jeunesse sont au cœur des activités menées par POUR LA SOLIDARITÉ – PLS, notamment à travers :

1. **Publications**, disponibles sur son site web (www.pourlasolidarite.eu), une récente note d'analyse étant « Economie sociale et jeunesse, des valeurs partagées » (mars 2017) ;
2. La coordination du **projet européen COOPilot**. Mené d'avril 2017 à mars 2018, ce projet vise à fournir des réponses innovantes au défi de l'emploi des jeunes dans l'UE, en stimulant l'esprit d'entreprise coopératif par le biais de l'éducation et de la formation. Des outils spécifiques et des formations sont élaborés et composés de :
 - 3 modèles de formation pratique VIA un cours en ligne ;
 - 1 guide de recommandations EU améliorer l'entrepreneuriat coopératif.

Ces outils sont en cours finalisation, et seront publiés en ligne vers fin mars 2018 (<http://www.coopilot-project.eu/>). Ces outils sont notamment conçus sur base d'une recherche préalable menée en 2017 et pilotée par la partenaire CES – Ulg : 9 rapports nationaux et un rapport européen, disponibles sur le site web du projet.

INTERVENTION DE SYBILLE MERTENS

La présentation de Sybille Mertens s'est concentrée sur les **aspirations des jeunes** par rapport à l'emploi, en proposant une réflexion qui montre (1) en quoi les entreprises sociales peuvent offrir des **réponses** (propositions) et (2) ce qui peut les aider à mieux rencontrer ces aspirations. Mme Mertens a rappelé ce que l'on sait du modèle de l'« entreprise sociale » : il s'agit d'une entreprise privée, dont la finalité première n'est pas la maximisation du profit pour les actionnaires et qui protège sa finalité (sociétale) par des règles de fonctionnement non capitalistes. L'entreprise sociale est pertinente pour répondre aux besoins et aspirations des jeunes en lien avec leur emploi.

Mme Mertens a énoncé les aspirations majeures des jeunes à travers leur emploi ainsi que des propositions pouvant répondre à ces désirs :

1. **Obtenir de bonnes conditions de vie** (salaire, sécurité, bien-être, épanouissement, équilibre vie privée/vie professionnelle)
 - *Proposition* : le monde du travail change avec l'apparition de nouveaux modèles d'entreprise et de salariat (Deliveroo, Uber...). L'entreprise sociale permet de remettre l'individu au centre du travail et de l'entreprise.
2. **Être inclus** (salaire, accès, chance, opportunité, respect, dignité)
 - *Proposition* : une aide à l'emploi et une formation adéquate. L'économie sociale peut répondre à cela. Par exemple avec les Centres d'insertion socioprofessionnelle (CISP), les structures d'accompagnement à l'autocréation d'emploi (SAACE), microStart et Crédal.

3. **Agir en cohérence avec mes valeurs** (sens, éthique, utilité, engagement)
 - *Proposition* : il s'agit d'entreprendre autrement, avec une éthique et en gardant à l'esprit l'avenir des générations futures. L'inclusion sociale est également essentielle pour faire face aux problématiques sociétales auxquelles sont confrontées les jeunes. Pour cela, les modèles actuels classiques d'entreprise doivent être revus.
4. **Solutionner** (me battre, défendre des causes, innover, inventer, créer, m'impliquer)
 - *Proposition* : L'entrepreneuriat social individuel ou collectif peut répondre à l'aspiration des jeunes de solutionner. La majorité des jeunes déclarent être la génération du changement et de la transition suivie de près par la génération « perdue » (puis par la génération que les jeunes qualifient de « connectée »). Parmi les problématiques qui préoccupent le plus les jeunes, l'environnement, l'accès à l'emploi et le système éducatif arrivent en tête.

Mme Mertens est enfin revenu sur la nécessité de faciliter le « matching » par les relations suivantes :

1. **Économie sociale d'insertion, Microcrédit, SAACE** → soutenir le premier pilier ;
2. **Coopératives de travailleurs** → diffuser le modèle coopératif dans les nouvelles formes de travail ;
3. **Travailler en entreprise sociale** → faire connaître les modèles d'entreprises sociales dans les parcours scolaires et renforcer les dimensions économiques dans les parcours scolaires « sociaux ».
4. **Créer ou soutenir une entreprise sociale** → connecter les dispositifs de soutien à l'entrepreneuriat avec les modèles d'entreprise sociale, faciliter le développement des initiatives citoyennes, renforcer l'implication citoyenne des jeunes et développer l'entrepreneuriat social étudiant.

INTERVENTION D'APOSTOLOS IOAKIMIDIS

L'intervention d'Apostolos Ioakimidis a porté sur les politiques de l'UE en faveur de l'emploi des jeunes et le rôle de l'économie sociale. Il a rappelé des écarts très importants de taux de chômage des jeunes existant entre États membres puisque, à titre d'exemple, ce taux en Allemagne est de 7 % alors qu'il s'élève à 47 % en Grèce et 44% en Espagne. Un haut taux d'emploi chez les jeunes serait par conséquent un facteur positif pour le potentiel économique et pour l'avenir d'un pays. Pour améliorer cette situation, il faut avant tout mieux réguler le marché du travail européen en mettant en place de mesures pour un meilleur fonctionnement. Cela commence par le travail non déclaré qui sévit dans des secteurs comme la construction, les travaux de rénovation ou la restauration. Ces dix dernières années, avec l'appui de la Commission européenne (CE), les États membres ont pris différentes mesures de dissuasion visant à modifier les comportements par des sanctions plus sévères, des contrôles plus efficaces et des mesures préventives, telles que les incitations fiscales ou les amnisties pour faciliter le respect des règles en vigueur.

Le taux de chômage étant notamment lié à des compétences inadéquates par rapport aux exigences du marché moderne, M. Apostolos Ioakimidis est revenu sur la **Garantie pour la jeunesse**. Cet engagement pris par l'ensemble des pays de l'UE veille à ce que tous les jeunes de moins de 25 ans puissent bénéficier d'une offre d'emploi de qualité, d'une formation continue, d'un apprentissage ou d'un stage dans les quatre mois suivant la perte de leur emploi ou leur sortie de l'enseignement. Les stages proposés se situent en dehors de l'enseignement formel et sont financés par des fonds européens (vouchers, couverture des dépenses etc.) sur la base d'une politique s'appelant **l'initiative pour l'emploi des jeunes**. La CE contrôle également le progrès fait par les États dans ce secteur en l'imposant comme une condition préalable pour certains financements dans d'autres secteurs (comme pour le fond régional). Concernant les aides d'États, la CE permet des subventions à l'embauche sur les nouveaux recrutements. Elle permet aussi une réduction de la fiscalité du travail en diminuant les cotisations sociales patronales pour les jeunes, un soutien financier du travail indépendant par des micro-financements et des aides pour la promotion des start-ups et des PME.

Avec la crise économique de ces dernières années, les jeunes ont commencé à s'intéresser aux organisations de l'économie sociale, avec les caractéristiques propres à ce modèle économique (absence de capital, solidarité, mutualisme, gestion démocratique). Un grand nombre de jeunes surtout diplômés arrivent à décrocher leur premier travail dans une ASBL. Les entreprises de l'économie sociale requièrent ainsi un appui particulier, notamment par les institutions européennes. En 1993, la CE a fait trois propositions des statuts des types d'entreprises européennes en économie sociale : la société coopérative européenne, la société européenne d'assurance mutuelle, et l'association européenne sans but lucratif. Jusqu'en 2003, seul le Règlement relatif aux **sociétés coopératives européennes** a été adopté. Les autres propositions ont été retirées par la CE.

Plus récemment, la Commission a adopté en octobre 2011 la Communication **Social Business Initiative** (SBI). En décembre 2015, le Conseil européen adopte lui une résolution sur la « promotion de l'économie sociale comme étant un facteur clé du développement économique et social en Europe ». Le texte du SBI a défini les éléments de base pour s'assurer que seules les entreprises sociales « authentiques » puissent bénéficier de financements destinés aux entreprises sociales ou de politiques publiques visant à les encourager. Sur la base de cette Communication, la Commission a créé un groupe consultatif, le **Groupe d'Experts de la Commission sur l'Entrepreneuriat Social (GECES)** qui a rédigé en 2016 un rapport dont Denis Stokkink était le rapporteur général. Ce rapport contient une série de recommandations adressées aux États membres et aux organisations professionnelles pour promouvoir l'économie sociale. Pour terminer sa présentation, M. Apostolos Ioakimidis a souhaité mettre en évidence les services de la CE qui semblent réticents à proposer un tel ensemble de règles. En raison de l'impossibilité d'obtenir un vote à l'unanimité, il est très peu probable qu'un tel texte soit adopté par le Conseil.

INTERVENTION DE SABRINA NISEN

Mme Sabrina Nisen a débuté sa présentation en rappelant les différentes possibilités d'un emploi en entreprise sociale. Travailler en entreprise sociale permet aux jeunes de concilier leur vocation avec

un emploi ayant du sens. Pour cela, il est possible de lancer une entreprise sociale ou encore de s'investir comme bénévole en soutenant et développant un projet d'économie sociale.

Concernant les soutiens existants à Bruxelles, il existe la **plateforme YET** qui recense une trentaine d'opérateurs travaillant dans l'entrepreneuriat jeune. Il ne s'agit pas forcément d'entrepreneuriat social mais cela permet dans un premier temps de sensibiliser aux questions de l'entrepreneuriat au sens plus large (avec des structures telles qu'**Ashoka**, **Crédal**, **Poseco**). Mme Nisen a cependant souligné le peu d'entreprises bruxelloises ayant un modèle social. Mme Nisen a également évoqué quelques projets et structures bruxelloises en lien avec l'économie sociale :

- Le **Bureau International de la Jeunesse à Bruxelles** qui permet à des entrepreneurs de partir à l'étranger pour une mission ponctuelle. L'année passée était en ce sens axée sur l'économie collaborative et sociale ;
- La **Fondation Roi Baudouin** avec notamment l'appel à projet « le futur est à nous » ;
- **Make It Happen Foundation** : une fondation indépendante reconnue d'utilité publique dans l'éducation dont la mission est de développer l'esprit d'entreprendre et l'engagement des jeunes pour la société de demain ;
- La **TYN Academy** qui possède un programme sur l'entrepreneuriat social (<https://www.tynasbl.be/entrepreneuriat-social>).

Le lien important avec les écoles, en tant que premier vivier, a aussi été relevé. Le statut d'étudiant-entrepreneur est ainsi à prendre en compte. Bruxelles manquant effectivement d'initiatives à ce niveau, il faut former plus de chefs d'entreprise pour leur faire acquérir de nouvelles compétences en lien avec l'économie sociale. On peut ici évoquer quelques exemples de programmes de la **coopérative COOPCITY**¹ dans ce domaine :

1. Le programme **BLOSSOM** s'adresse aux entreprises sociales et/ou coopératives en activité depuis deux ans qui souhaitent être accompagnées dans leur stratégie de développement. D'une durée de deux ans, le programme proposé vise à renforcer et accompagner l'équipe dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de développement permettant de concilier finalité sociale et viabilité économique ;
2. **Seeds@COOPCITY** s'adresse à une ou plusieurs personnes qui souhaitent concrétiser leur idée en lançant un projet qui réponde à un besoin social, sociétal et/ou environnemental à Bruxelles. Les projets sélectionnés viseront également à être créateurs d'emplois durables et s'inscrivent dans un esprit de collaboration et de partage de ressources.

Pour le futur, Mme Nisen a mis en évidence les différents enjeux de l'entrepreneuriat social. Il s'agit d'accroître le nombre d'acteurs et de travaux de formation pour maximiser les chances de créer des entreprises sociales.

¹ COOPCITY, Rue Coenraets 72A, 1060 Bruxelles, <http://coopcity.be/>

DÉBAT

La discussion s'est ouverte sur la question de la part de diversité chez les jeunes et les moyens de les connecter entre eux malgré leurs parcours, origines, aspirations et situations divers. Mme Mertens a ainsi répondu en mettant en évidence le rôle d'une entreprise sociale comme créatrice ou re-créatrice de liens sociaux. Tout le monde peut par exemple facilement devenir bénévole.

Le non-accompagnement des jeunes a également été relevé. Ils ne sont pas mis au courant des caractéristiques et opportunités qu'offre l'économie sociale. Mme Nisen a souligné l'importance d'augmenter et d'adapter cet accompagnement pour les jeunes. L'implication de la plupart des personnes est freinée par une motivation basique : les gens pensent à leur argent avant tout. C'est pour cela qu'il faut prouver que l'économie sociale fonctionne et est un modèle économique viable. Il faut aller convaincre et continuer à diffuser le modèle de l'économie sociale.

Dans cette logique, l'asbl **Déclic en perspectivES**, créée en 2015, organise des formations « afin d'accompagner celles et ceux qui veulent créer le monde de demain ». ² Elle ambitionne de former et d'accompagner les personnes souhaitant s'engager dans un projet entrepreneurial social et concret.

Les **17 et 18 mars auront lieu les Jours fous de l'économie sociale à Bruxelles et partout en Wallonie** (<https://lesjoursfousdeleconomiesociale.be/>). Ce week-end permettra aux consommateurs de découvrir des services et produits en lien avec l'économie sociale.

² Déclic en perspectivES, <http://declic-en-perspectives.be/>